

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 18 JAN, 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : EHPAD - Décision Modificative n° 2 – Exercice 2025 – Budget annexe – Crédits supplémentaires

La Présidente expose aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires en dépenses et recettes d'exploitation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications suivantes sur le budget annexe 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 personnel titulaire et stagiaire		5 000,00 €		
D-6815 dotations aux provisions pour risques		15 000,00 €		
TOTAL		20 000,00 €		
R-6419 remboursement sur rémunération				20 000,00 €
TOTAL				20 000,00 €
TOTAL EXPLOITATION		20 000,00 €		20 000,00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1° de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 28 JAN, 2026
Le Président

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 28 JAN. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : EHPAD - DELIBERATION OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR A SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 – Délibération dite du quart

Madame La Présidente expose les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Budget BP 2025	Montant avant vote BP
Chapitre 16 : 165 dépôts et cautionnement reçus	25 000	6 250
Total	25 000	6 250

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement
- **AUTORISE** Madame la présidente d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget annexe qui devra intervenir avant le 15 Avril 2025
- **S'ENGAGE** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Collectivité

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA GRANDVALLIÈRE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 28/04/2026
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026

Date d'affichage : 7 8 JAN. 2026

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie

ROUX Damien à CUBY Tanguy

RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : EHPAD – Décision fixant les tarifs journaliers hébergement à compter du 1^{er} février 2026

Madame la Présidente explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L 313-12 du CASF ;

Vu que la Communauté de Communes a acté le principe d'une convention avec le Département lors du conseil communautaire du 22 novembre 2022 instaurant un tarif « libre » supérieur au tarif « conventionné » fixé par le Département.

Vu les propositions budgétaires présentées par l'établissement pour l'année 2026, il est proposé une augmentation limitée à 0,86 % pour 2026 sur les tarifs libres.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE

Les tarifs HEBERGEMENT « conventionnés » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à compter du 1^{er} février 2026. Ils sont appliqués aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux résidents admis avant le 1^{er} avril 2023, date d'application de la convention tarifaire.

TARIFS CONVENTIONNES		
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans	Hébergement Personnes de moins de 60 ans
Studio type F1	61,54 €	78,94 €
Studio type F1 bis	75,05 €	92,45 €
Studio type T1	79,55 €	96,94 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	79,55 €	96,94 €

Les tarifs HEBERGEMENT « libres » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à compter du 1^{er} février 2026. Ces tarifs concernent les résidents admis depuis le 1^{er} avril 2023 ne bénéficiant pas de l'aide sociale.

TARIFS LIBRES		
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans	Hébergement Personnes de moins de 60 ans
Studio type F1	68,15 €	84,95 €
Studio type F1 bis	81,41 €	98,22 €
Studio type T1	85,85 €	102,66 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	85,85 €	102,66 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA GRANDVALLIÈRE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le ... 28/01/2026 ...
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 20 JAN. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : Décision Modificative n°4 – Exercice 2025 – Budget Principal– Virements de crédits

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal 2025 :

39487	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
Code INSEE	Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT			
D-65568 Autres contributions	0.00	3 400.00	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00	3 400.00	0.00 €
D-60623 Fournitures non stockés	3 400.00	0.00	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	3 400.00	0.00	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 400.00	0.00	0.00 €

Total Général	0.00 €	0.00 €
----------------------	---------------	---------------

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT			
D-1641 Emprunts en euros	0.00	94.16	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00	94.16	0.00 €
D202 - Frais d'études	94.16	0.00	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	94.16	0.00	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	94.16	0.00	0.00 €
Total Général	0.00 €	0.00 €	

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 28/01/2026
Le Président

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 28 JAN. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : Demande de subvention Filière Nordique 2026

Madame la Présidente informe le conseil communautaire de la démarche mise en place par le Conseil Départemental, pour la demande de subvention de fonctionnement au titre de la promotion de la filière Nordique et de l'entretien de la G.T.J à ski nordique pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du développement et de la promotion de la filière nordique jurassienne 2026 d'un montant de 1859 euros.
- **AUTORISE** la Présidente ou, à défaut, un Vice-président, à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 28 JAN 2026
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 28 JAN. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 17

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à Ski Club du Grandvaux

La Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention du Ski club du Grandvaux. Cette demande permettra à l'association d'organiser et animer une Fan Zone dédiée à Quentin FILLON-MAILLET lors des Jeux Olympiques 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 17 voix pour et 7 abstentions

APPROUVE la proposition de verser une subvention de 2 200 euros au Ski Club du Grandvaux

AUTORISE La Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le 28.01.2026
Le Président

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	21
	Nombre de membres votants :	24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : ADHESION Banque de Gestion des entreprises -Année 2026

Mme la Présidente présente l'association **Banque de Gestion des entreprises (BGE)**

BGE Franche-Comté, acteur majeur de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise
Les équipes travaillent au service des porteurs de projet, des entrepreneurs et du développement économique de votre territoire.

La Communauté de Communes la Grandvallière peut devenir membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire.

Les données fournies sont extraites de l'année N-1 et transmises de manière anonyme.

Il est proposé d'adhérer à cette association

Le montant de l'adhésion est de 250 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de la Grandvallière à Banque de Gestion des entreprises

APPROUVE le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 250 €

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1° de la loi N° 82623 du 22 juillet 1902
Déposé à la préfecture le
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION à l'ADMR – Exercice 2026

La Présidente présente à l'assemblée la demande de subvention de l'ADMR.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'ADMR d'un montant de 6 000€

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1987
Déposé à la préfecture le
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : ADHESION INITIATIVE JURA POUR L'ANNE 2026

Mme la Présidente présente l'association Initiative Jura.
Madame la Présidente expose le projet d'adhésion et de conventionnement.

Initiative Jura est une association Loi 1901 créée en 1997. C'est une plateforme de soutien aux initiatives locales en leur apportant un appui personnalisé et un soutien adapté au besoin, elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets assuré gracieusement.

Le projet de convention implique le paiement d'une adhésion annuelle de 175€, donnant le droit à participer à l'assemblée générale de l'association.

La communauté de communes de La Grandvallière versera en outre 540 euros par entreprise accompagnée par la plateforme Initiative Jura

Le montant maximum des aides sera de 3 500€ sur l'année 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de la Grandvallière à la plateforme Initiative Jura.

APPROUVE la convention annuelle de partenariat avec Initiative Jura pour 2026 pour un montant maximum de 3 500€

APPROUVE le paiement de l'adhésion annuelle pour un montant de 175€

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le
Le Président

La Présidente,

Françoise VESPA



VF

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : Subvention dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Projet de l'entreprise Plaisirs Fromajura

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'entreprise Plaisirs Fromajura, dont l'activité est la fabrication de glaces et yaourts a fait part à la communauté de communes d'un projet de travaux d'aménagement (réorganisation et agrandissement) sur la commune de la Chaumusse pour permettre d'améliorer les moyens de production et augmenter la disponibilité de leurs produits avec la mise en place d'un distributeur automatique de produits frais.

La partie aménagement se fera avec la création d'une chambre froide négative et la construction d'un local pour le stockage de produits.

Le distributeur de produits frais (crèmes dessert, fromages, charcuterie, récupération de commandes, ...) sera installé devant nos locaux avec l'accord de nos propriétaires.

Le coût de ce nouveau projet sera compris entre 80 000 € à 120 000 € HT d'aménagement divers.

Plaisirs Fromajura a fait parvenir une demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Il est Propose, d'accorder une subvention de 5000€ pour le projet de travaux d'aménagement (réorganisation et agrandissement) sur la commune de la Chaumusse pour permettre d'améliorer les moyens de production et augmenter la disponibilité de leurs produits

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 5 000€ pour travaux d'aménagement (réorganisation et agrandissement) sur la commune de la Chaumusse pour permettre d'améliorer les moyens de production et augmenter la disponibilité de leurs produits

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



2026 - 013(a)

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2026

SAINT-CLAUDE (JURA)

Communes LA GRANDVALLIERE
Foyer Louise MIGNOT
39, rue du Coin d'Amont
39150 St Laurent en Grandvaux
Tél. 03 84 60 12 03 - Fax 03 84 60 24 00
e-mail : foyer@lagrandvalliere.fr

Cachet de la
collectivité ou de
l'établissement public

Identification de la collectivité

EHPAD

ou
de l'établissement public

direction @ lagrandvalliere.fr / contact@lagrandvalliere.fr

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET(S) ANNEXE(S), intitulé(s) : EHPAD

BORDEREAU d'ENVOI

(à envoyer par budget en deux exemplaires dont un exemplaire vous sera retourné)

BUDGET PRIMITIF

(Le BP est transmis au plus tard 15 jours après le délai fixé pour son adoption - art L 1612-8 du CGCT)

COCHER LA ou LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) :

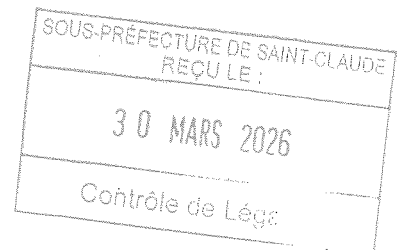
- Le budget primitif (veillez à transmettre les annexes obligatoires notamment l'état A 2.9 ou A 1.8 selon la nomenclature et l'état du personnel)
- La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le BP
- Le cas échéant, la délibération de reprise anticipée du résultat (si le BP est voté avant l'arrêté du compte de gestion et l'approbation du compte administratif)
- L'état des RAR au 31 décembre visé par l'ordonnateur ;
- Les tableaux II1 « résultat budgétaire de l'exercice » et II2 « résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes » du compte de gestion

Nombre de pièces jointes : 2.....

Le maire, le président atteste que les documents et délibérations adressées en préfecture (s/préfecture) sont conformes à ceux détenus par la collectivité

Le 23.03.2026

Le maire, le président,



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 20 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 13/01/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 20

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, GUYETANT Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, NOUVELOT Ghislaine, ROUX Damien, GRAPPE Bernadette, RIGOULOT Marie-Pascale

Absents : SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : GRAPPE Bernadette à GUYETANT Mélanie
ROUX Damien à CUBY Tanguy
RIGOULOT Marie-Pascale à Christine FICHOT

Secrétaire de séance : RICHARD Jean

OBJET : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2026 - Budget Annexe- EHPAD – EPRD 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 et L.2343-2,

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget.

SECTION D'EXPLOITATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Groupe 1	421 906,00	37 362,00	52 511,00	512 089,00
Groupe 2	870 450,00	391 750,00	995 410,00	2 257 610,00
Groupe 3	432 163,00	2 032,00	49 558,00	483 753,00
Dépenses	1 724 519,00	431 454,00	1 097 479,00	3 253 452,00
Groupe 1	1 644 369,00	409 600,00	1 081 399,00	3 135 368,00
Groupe 2	25 000,00	21 074,00	15 000,00	61 074,00
Groupe 3	55 150,00	780,00	1 080,00	7 010,00
Recettes	1 724 519,00	431 454,00	1 097 479,00	3 253 452,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 20 voix pour et 4 abstentions

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice EPRD 2026 comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	3 253 452,00
Recettes	3 253 452,00
Section d'investissement	
Dépenses	145 000,00
Recettes	145 000,00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,
Françoise VESPA



VF